

tenue sous la présidence de Monsieur PECCHIOLI, assisté(e)  
de Monsieur JUSTE et Madame HOUVET, Conseillers  
En présence de Madame NOIRE, Rapporteure publique  
Madame BOUCHUT, Greffière

**09 heures 00**

01)	<b>DOSSIER N° 2010114</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Audrey HOUVET</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annuler la décision d'opposition à déclaration préalable en date du 23 octobre 2020. Enjoindre au maire de la commune d'Aubagne de délivrer la décision de non opposition dans un délai d'un mois sous astreinte de 500 euros par jour de retard.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	ON TOWER FRANCE FREE MOBILE SAS	PAMLAW AVOCATS PAMLAW AVOCATS
<b>Défendeur</b>	COMMUNE D'AUBAGNE	Maître CAVIGLIOLI Benoît
02)	<b>DOSSIER N° 2008401</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Audrey HOUVET</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annuler la délibération du conseil métropolitain ayant adopté le 19 décembre 2019 le plan local intercommunal du territoire Marseille-Provence, en ce qu'il a classé en espace boisée classée la parcelle N°887 I n°16 dont Madame C a la jouissance exclusive.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame C	Maître GROSSO Yves
<b>Défendeur</b>	METROPOLE-AIX-MARSEILLE PROVENCE	PARME AVOCATS (Cour)

**09 heures 00**

<b>03)</b>	<b>DOSSIER N° 2104698</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Audrey HOUVET</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annuler le titre de perception n° 013000 045 075 083 461787 2020 0013462 d'un montant de 67 226,04 euros du 24 novembre 2020 et la décision en date du 30 mars 2021 prise par la direction départementale des territoires et de la mer du Var.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Consorts R Consorts R Consorts R	LEXCITY (Cour) LEXCITY (Cour) LEXCITY (Cour)
<b>Défendeur</b>	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES PACA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU VAR PREFECTURE DU VAR	
<b>Observateur</b>	COMMUNE DE RIANs	Maire
<b>04)</b>	<b>DOSSIER N° 2202936</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Cédric JUSTE</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annuler la décision en date du 26 novembre 2021 par laquelle le directeur du centre pénitentiaire d'Aix-Luynes a ordonné la suspension du permis de visite de Mademoiselle P afin de visiter Monsieur M en détention au sein du centre de détention d'Aix-Luynes.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur M	AARPI THEMIS (Cour)
<b>Défendeur</b>	MINISTERE DE LA JUSTICE - GARDE DES SCEAUX	
<b>05)</b>	<b>DOSSIER N° 2006312</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Audrey HOUVET</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annuler la décision tacite du 4 novembre 2019 de non opposition à déclaration préalable numéro OP0130551902637PO.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame D	GIRAUD-GAY ET ASSOCIES (Cour)
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE MARSEILLE Madame L	SELARL S.Z.

**09 heures 00**

06)	<b>DOSSIER N° 2105451</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Cédric JUSTE</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annuler l'arrêté pris par l'adjoint au maire de la commune d'Aix-en-Provence du 18 décembre 2020 retirant la déclaration préalable DP 1300120J0564 tacitement accordée le 4 octobre 2020 à la SAS TBM et refusant cette déclaration préalable.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	SAS TBM	Maître PORTA David
<b>Défendeur</b>	COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE	SELARL ANDREANI-HUMBERT (Cour)
07)	<b>DOSSIER N° 2006198</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Audrey HOUVET</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annuler l'arrêté délivré par le maire au nom de la commune de Venelles portant autorisation de déclaration préalable (N° DP 0131131900095), en date du 11 décembre 2019. Ordonner l'exécution provisoire de la décision à intervenir.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	VIOLAINES	Maître FOMBELLE Gaël
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE VENELLES Monsieur le gérant SARL LRC	SCP LESAGE BERGUET GOUARD-ROBERT (Cour) Maître CHAREYRE Baptiste (Cour)
08)	<b>DOSSIER N° 2107250</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Cédric JUSTE</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annuler le certificat d'urbanisme négatif n° CU 0051842H0006 du 13 juillet 2021.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame C	SELARL DEBEAURAIN ET ASSOCIÉS (Cour)
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE VITROLLES	SCP TERTIAN - BAGNOLI

**09 heures 00**

09)	<b>DOSSIER N° 2209772</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Audrey HOUVET</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annuler ensemble l'arrêté du 25 mai 2022 PC 010552101241P0 pris le maire de la commune de Marseille accordant la construction d'un immeuble à la SCI GIROLATA et la décision implicite de rejet au recours gracieux de la SCI DES SANGLIERS, de Mesdames S, M, C.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	SCI DU SANGLIER Madame S Madame M Madame C	Maître BOULISSET Philippe (Cour) Maître BOULISSET Philippe (Cour) Maître BOULISSET Philippe (Cour) Maître BOULISSET Philippe (Cour)
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE MARSEILLE SCI GIROLATA	SCP BERENGER BLANC BURTEZ-DOUCEDE & ASSOCIES
10)	<b>DOSSIER N° 2204003</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Cédric JUSTE</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Enjoindre au directeur du centre pénitentiaire d'Aix-Luynes de produire les décisions prononcées dans le cadre des procédures n° 2022000027 et 2022000029. Annuler la décision prise à l'encontre de Monsieur G par la commission de discipline de l'établissement d'Aix-Luynes en date du 26 janvier 2022 dans la procédure n°2022000027. Annuler la décision prise à l'encontre de Monsieur G par la commission de discipline de l'établissement d'Aix-Luynes en date du 26 janvier 2022 dans la procédure n° 2022000029, annuler les décisions de rejet prises par le directeur interrégional des services pénitentiaires de Marseille le 9 mars 2022.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur G	Maître GIORDANO Emeline (Cour)
<b>Défendeur</b>	MINISTERE DE LA JUSTICE - GARDE DES SCEAUX	
11)	<b>DOSSIER N° 2105466</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Cédric JUSTE</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annuler l'arrêté d'opposition à déclaration préalable DP 0130552002785P0 du 18 décembre 2020, ensemble la décision implicite de rejet à son recours gracieux.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	SCI JADE II	Maître ALBRAND Marine (Cour)
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE MARSEILLE	

